

# **COMMUNE DE STORCKENSOHN**

**Département du Haut-Rhin  
Arrondissement de THANN**

## **PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE du 5 mai 2025 – 19h30 heures**

Présents : MM. KARCHER Jacques, VERGER Christelle, THUILLIER Christelle, LERCH Michaël, DAUVERGNE Nathalie, OTT Martial et SIMON Manuela

Absents excusés : Monsieur SCHNEIDER Arthur et Monsieur STUDER Jean-Luc

Absent non excusé : /

Ont donné procuration : Monsieur STUDER Jean-Luc a donné procuration à Madame THUILLIER Christelle

### Ordre du jour :

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du compte-rendu de la séance du 31 mars 2025
- 3) Convention relative à la protection sociale complémentaire Prévoyance
- 4) Soutien à l'École de Musique
- 5) Participation aux frais de réparation zinguerie chez Serge WELKER
- 6) DIVERS
  - a. Info Urbanisme

### **1) Désignation d'un secrétaire de séance**

Le conseil municipal désigne à l'unanimité Mme THUILLIER Christelle comme secrétaire de séance.

### **2) Approbation du procès-verbal de la réunion du 31-03-2025**

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du 31 mars 2025, le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité.

### **3) Convention relative à la protection sociale complémentaire Prévoyance**

#### **Approbation de l'accord collectif local Prévoyance et participation à la procédure de marché public pour la passation d'une convention de participation Prévoyance**

La négociation a été menée par un comité paritaire de pilotage et de suivi composé du Président du CDG 68, de représentants des employeurs publics territoriaux et de représentants des organisations syndicales représentatives des collectivités territoriales et des établissements publics ayant donné mandat au Président du CDG 68, dans le cadre d'un accord de méthode signé le 12 décembre 2024.

La négociation a permis d'aboutir à un accord collectif local relatif à la protection sociale complémentaire Prévoyance pour les collectivités territoriales et établissements publics affiliés au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin signé majoritairement par les membres du comité paritaire de pilotage et de suivi le 7 février 2025.

La négociation qui a permis d'aboutir à cet accord a conjugué le souci d'un dialogue social territorial efficient avec celui du respect du cadre réglementaire, ainsi que des contraintes financières qui pèsent sur le CDG 68 et sur les collectivités ayant donné mandat au CDG 68 ainsi que sur les agents.

L'application de cet accord à notre commune est subordonnée à son approbation par le Conseil Municipal.

Sur la base de cet accord, le CDG 68 lancera au printemps 2025 un marché public pour la conclusion d'une convention de participation pour la prévoyance afin de renouveler le contrat en cours qui arrive à son terme le 31 décembre 2025.

La convention de participation est passée au titre d'un contrat collectif ayant pour objet d'assurer aux adhérents le versement de prestations complémentaires aux garanties statutaires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Le CDG 68 propose aux collectivités intéressées de se joindre à cette procédure par délibération.

À l'issue de cette procédure de consultation, la commune conservera entièrement la liberté d'adhérer ou pas à la convention de participation en fonction des tarifs et garanties proposés. L'adhésion à un tel contrat se fera par approbation de l'assemblée délibérante et après signature d'une convention avec CDG 68.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**VU** le Code général de la Fonction Publique,

**VU** le Code des assurances,

**VU** le Code de la mutualité,

**VU** le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 -1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents, ou une règlementation postérieure à la présente délibération le cas échéant,

**VU** le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

**VU** l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la protection sociale complémentaire des agents publics territoriaux,

**VU** l'accord collectif local relatif à la protection sociale complémentaire Prévoyance pour les collectivités territoriales et établissements publics affiliés au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin signé majoritairement par les membres du comité paritaire de pilotage et de suivi le 7 février 2025,

**VU** les avis du Comté social territorial placé auprès du CDG 68 en date du 13 février 2024 et du 26 novembre 2024,

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 6 janvier 2025 donnant mandat au Président du CDG 68 pour engager le dialogue social en vue de conclure un accord collectif local en matière de prévoyance,

Considérant l'intérêt de se joindre à la procédure de marché public pour la conclusion d'un tel contrat au CDG 68 afin de bénéficier notamment de l'effet de la mutualisation,

Le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE d'approuver l'accord collectif local relatif à la protection sociale complémentaire Prévoyance pour les collectivités territoriales et établissements publics affiliés au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin signé le 7 février 2025.**
- **DÉCIDE de se joindre à la procédure de marché public pour la passation de la convention de participation risque Prévoyance proposée par le CDG 68, pour la mise en place d'un contrat d'assurance collectif à adhésion facultative des employeurs, pour un effet des garanties au 1<sup>er</sup> janvier 2026. Il est par ailleurs précisé qu'en cas de modification législative ou règlementaire à venir, l'assemblée donne son autorisation pour que le contrat proposé soit adapté en ce sens.**
- **PREND ACTE que son adhésion à cette convention de participation n'interviendra qu'à l'issue de la procédure menée par le CDG 68, par une nouvelle délibération et après avis préalable du CST.**

#### **4) Soutien à l'École de musique**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un courrier adressé à tous les Maires et aux Conseils Municipaux de la vallée a été reçu en mairie au sujet d'un éventuel soutien à l'École de Musique de la Haute Thur.

L'École de musique compte actuellement 106 élèves et 13 professeurs.

Le coût de l'apprentissage par élève et par an s'élève à 706 euros auxquels s'ajoutent les instruments, et partitions...

Ce courrier indique les difficultés rencontrées par cette structure et les éventuelles participations financières qui pourraient être allouées par différentes structures.

La Communauté des Communes envisage une augmentation de 30% de sa subvention intercommunale. Les harmonies prennent en charge 1/3 du coût de l'apprentissage de leurs élèves, 1/3 pour la Commune et 1/3 pour les parents.

C'est pourquoi il est demandé un soutien à l'éducation musicale locale pour les autres communes.

Après discussion, il est proposé de lui allouer une somme de 150 euros de soutien, par 7 voix Pour et 1 Abstention.

### **5) Participation aux frais de réparation chez Serge WELKER**

Monsieur le Maire soumet la demande de Monsieur WELKER Serge au sujet d'une participation à la remise en état d'un tuyau de descente abîmé par un camion qui a embouti sa maison en utilisant la déviation lors des travaux rue de Mollau.

Il a fourni un devis de 557,54 €.

Il est demandé de voir avec Monsieur WELKER Serge qui doit contacter son assurance habitation et déterminer son reste à charge sur cette affaire.

Un accord de principe est donné pour une aide financière à la réparation du chêneau.

## **8) DIVERS**

### **a. Info Urbanisme**

| N° | date     | nom        | prénom  | motif   |
|----|----------|------------|---------|---|
| 3  | 14-02-25 | SCHWEITZER | Mathieu | Rénovation façade (portes et fenêtre)                         |
| 4  | 18-03-25 | STADELmann | Gilles  | Remplacement porte de garage                                  |
| 5  | 23-04-25 | SFR        |         | Mise en place d'un relai de télécom contre les zones blanches |

### **b. Travaux d'aménagement**

- i. Un chemin de débardage a été créé au Chauvelin
- ii. Un chemin d'accès a été créé face à l'étang de pêche afin de faciliter les déplacements de nos agriculteurs et de 3 particuliers à leurs terrains.
- iii. Il a été demandé à M. SCHIRCK de mieux entretenir le terrain communal du Eichkopf.

### **c. Grands anniversaires**

Pour les 85 ans de Madame NELL Yvette le 8 mai 2025, la municipalité, Manuela et Monsieur le Maire, s'y rendront le 9 mai à 18 heures.

| nom        | prénom               | date       | célébration |
|------------|----------------------|------------|-------------|
| FROEHLy    | François et Sophie   | 30/07/1975 | Noce d'Or   |
| MARGREther | Angèle               | 21/10/1945 | 80 ans      |
| FLECK      | Gabriel et Gabrielle | 21/11/1975 | Noce d'Or   |
| HALLER     | André-Monique        | 19/12/1975 | Noce d'Or   |

### **d. Cérémonie du 8 mai 2025**

La cérémonie à Storckensohn aura lieu le 8 mai à 11 heures avec à l'issue, un pot de l'amitié.

La cérémonie à Urbès qui sera intercommunale (avec les communes de Storckensohn, Mollau, Husseren-Wesserling et Mitzach) se déroulera le 8 mai 2025 à 16h00 sur la place de l'Église.

**La séance a été levée à 20h30.**